

La directrice
N° d'enregistrement 2025-51
Service des ressources humaines
Direction générale des services

Monsieur Régis MAURICE
Responsable du service ressources
humaines
Réfèrent « Lutte contre les violences
sexistes et sexuelles »

Villeurbanne, le 24 octobre 2025

Objet : Lettre de mission réfèrent « Lutte contre les violences sexistes et sexuelles » de l'Enssib

Textes de référence :

Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (titre v, chapitre 1^{er}, article 80) ;
Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
Loi n°2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ;
Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ;

Monsieur,

Vous avez été nommé le 01/03/2022 réfèrent « Lutte contre les violences sexistes et sexuelles » de l'Enssib.

Je vous remercie de votre engagement en faveur de la prévention et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche. Je vous précise par cette lettre vos missions qui sont fixées pour une durée de trois ans, depuis le 01/03/2025 jusqu'au 29/02/2028 inclus.

Les missions du réfèrent « Lutte contre les VSS » sont les suivantes :

- Prévenir, signaler et prendre en charge les situations de violences sexistes et sexuelles ;
- Informer et sensibiliser le plus grand nombre d'agents sur les situations de violences et les acteurs à mobiliser (mettre en œuvre un dispositif d'information, de communication et de sensibilisation auprès des agents, sur la prévention et le traitement des situations de violences) ;
- Accueillir les personnels et les usagers confrontés à des situations de discrimination, harcèlement, violences sexistes et sexuelles, lors de permanences dédiées afin de les renseigner et de les orienter vers les interlocuteurs les plus susceptibles de leur apporter de l'aide ;
- Accompagner les agents concernés suite à un signalement ;

- Définir et mettre en œuvre un dispositif de signalement et de traitement des violences sur le lieu du travail ainsi qu'un circuit de prise en charge permettant d'accompagner les agents victimes ;
- Protéger et accompagner les victimes (mettre en œuvre la protection fonctionnelle).

Je vous remercie vivement de votre implication dans cette mission, au service des usagers de l'Enssib.

La directrice de l'Enssib

Nathalie MARCEROU-RAMEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' and 'M' intertwined, written over the printed name.